

Rapport n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 011 Article :

**ORGANISATION DU CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
PAR LA ZONE NORD**

Pour faciliter l'organisation du concours de sapeurs-pompiers professionnels et mutualiser les moyens, un seul centre de recrutement sera ouvert pour la zone nord. Le SDIS du Nord sera en charge de l'organisation de ce concours valable pour la période 2013-2015.

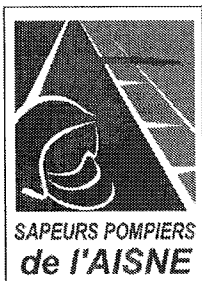
Les SDIS de la zone participeront financièrement par l'intermédiaire d'une convention qui sera élaborée quand le nombre de postes ouverts sera connu. Une participation des services formation des SDIS est également prévue.

Compte tenu des départs en retraite prévus sur cette période, le SDIS de l'Aisne souhaite ouvrir à ce concours 24 postes. Ces 24 postes sont exclusivement réservés aux remplacements des départs, il ne s'agit pas de création de postes supplémentaires.

Il vous est proposé d'approuver le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Thierry THOMAS



Procès-verbal du rapport n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 011 Article :

**ORGANISATION DU CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
PAR LA ZONE NORD**

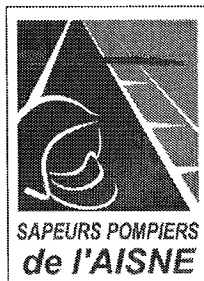
Le Président donne lecture :

Pour faciliter l'organisation du concours de sapeurs-pompiers professionnels et mutualiser les moyens, un seul centre de recrutement sera ouvert pour la zone nord. Le SDIS du Nord sera en charge de l'organisation de ce concours valable pour la période 2013-2015.

Les SDIS de la zone participeront financièrement par l'intermédiaire d'une convention qui sera élaborée quand le nombre de postes ouverts sera connu. Une participation des services formation des SDIS est également prévue.

Compte tenu des départs en retraite prévus sur cette période, le SDIS de l'Aisne souhaite ouvrir à ce concours 24 postes. Ces 24 postes sont exclusivement réservés aux remplacements des départs, il ne s'agit pas de création de postes supplémentaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération jointe au présent rapport.



Délibération n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 011 Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

Le 17 décembre 2012 à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 28 novembre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président.

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Jean-Luc MORAUX représentant Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, ~~Marcel LALONDE~~, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusés : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet.
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON.

**ORGANISATION DU CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
PAR LA ZONE NORD**

Vu le rapport n° 13 ;

.../....

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe d'une organisation mutualisée sur la zone Nord du concours de sapeurs-pompiers professionnels,
- d'accepter le principe d'une délégation de maîtrise d'œuvre du concours au SDIS 59 avec mise à disposition de moyens humains et financiers,
- de demander l'ouverture de 24 postes de sapeurs-pompiers professionnels à ce concours.

Le Président,



Thierry THOMAS

